



cgt.tresor21@wanadoo.fr

Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

CAP du 18 mai 2001

Juin 2001

Numéro 38

Dans ce numéro

- 1 CAP du 18 mai 2001.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Réduction du temps de travail : toujours le blocage sur l'emploi.

Le TPG a réuni les CAP locales de catégories C et B le 18 mai 2001 pour examiner les recours en notation et fournir aux représentants du personnel la liste d'aptitude au grade de Contrôleur établie par la Direction locale. Par ailleurs, la Direction a porté à la connaissance des élus en CAP les affectations des agents de recouvrement stagiaires au 1^{er} août 2001.

A. RECOURS EN REVISION DE NOTES EN B :

Sur les 3 demandes de recours déposées, une seule personne a obtenu satisfaction avec un relèvement de un point (vote **POUR** de l'ensemble des syndicats). Pour une autre personne qui contestait les croix, le TPG a proposé de rajouter la mention « un bilan sera fait en fin d'année avec l'agent et le chef de poste ». Contestant le bien-fondé de la proposition, la CGT a voté **CONTRE** alors que les autres syndicats se sont abstenus. La troisième personne contestait sa baisse de note non justifiée au regard des appréciations écrites. Une nouvelle fois, le TPG a proposé de rajouter la mention « la baisse d'un point est due au changement de corps ». Contestant à nouveau le bien-fondé de ce rajout qui ne répond en rien aux attentes de l'agent, la CGT a voté **CONTRE** alors que les autres syndicats se sont abstenus.

Les deux personnes disposent de 2 mois à compter de la notification du maintien de leur note pour faire un recours auprès de la CAP nationale.

B. RECOURS EN REVISION DE NOTES EN C :

En préambule, le TPG a annoncé pour information le **redoublement de stage d'un AR** récemment affecté dans le Département.

En ce qui concerne les révisions de notes, 2 recours ont été présentés. Les deux personnes ont obtenu satisfaction : l'une après que la Direction ait reconnu l'erreur du chef de service lors de la notation initiale, l'autre après une intervention déterminante de la CGT. Dans les deux cas, l'ensemble des représentants du personnel a voté **POUR**.

C. AFFECTATIONS D'A.R. STAGIAIRES AU 1^{ER} AOUT 2001 :

2 agents stagiaires seront affectés au 1^{er} août 2001 à l'issue de leur stage théorique à Noisy le Grand commençant le 1^{er} juin 2001 :

- M. MATHIRON Gérald à T. Genlis,
- M. SAUVIGNON Raphaël à T. Selongey.

D. LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CONTROLEUR :

Le TPG a tout d'abord rappelé les critères de sélection des agents pouvant être inscrits sur la liste d'aptitude :

- personnes pouvant dérouler une carrière de cadre B suffisamment longue,

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement et Agents de recouvrement principaux : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion) et NADAN Roselyne (T. Montbard).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI) et TAUUVY Christiane (T. OPD-HLM).

Inspecteurs : aucun élu.

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance) et BOURDIN Arnaud (TG-DI).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité :

RIVIERE Eliane (T. Dijon Nord 03-80-28-06-40).

- note de 19 pendant au moins 3 années,
- uniquement des Très Bon en appréciations,
- personnes classées n°1 dans leur poste ou service parmi celles demandant l'inscription sur la liste,
- rapport extrêmement favorable du chef de poste ou de service annexé à la demande.
- Le TPG a ensuite communiqué la liste des personnes retenues cette année :
 1. Mme COLLARDOT Anne-Marie (T. Sombornon),
 2. Mme LEYNON Chantal (T. Beaune),
 3. M. CLERE Jean-Claude (TG DI),
 4. M. HYTIER Claude (TG Suppléance),
 5. Mme NADAN Roselyne (T. Montbard),
 6. M. DEFOSSEZ Denis (T. Dijon Municipale).

Rappelons que la **CGT revendique depuis longtemps l'organisation d'un examen professionnel pour la promotion interne**. Un tel examen offrirait toutes les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Réduction du temps de travail : : toujours le blocage sur l'emploi

Lors d'une nouvelle rencontre, le 9 avril, sur la mise en œuvre de la RTT aux finances, le Secrétaire Général a apporté des réponses aux deux principales questions que les fédérations avaient posées unanimement lors de la réunion du 2 avril :

- les créations nettes d'emplois pour l'accomplissement des missions et la mise en place de la RTT au 1er janvier 2002,
- la sortie du carcan des 1600 heures pour faire de la RTT un progrès social pour tous.

Sur l'emploi :

Le représentant du ministre persiste dans la logique affirmée par Laurent Fabius lors du CTPM (comité technique paritaire ministériel) du 21 décembre 2000 : il n'y aura pas de création nette d'emplois au ministère. Tout au plus, le ministre engage une politique de recrutement pour combler une partie des emplois d'ores et déjà constatés vacants, indépendamment de la RTT, ainsi que les départs à la retraite qui vont intervenir en 2001. Mais ceci sera effectué sans prendre en compte les conditions réelles d'exercice des missions dans chacune des administrations, l'absentéisme lié en particulier à la formation professionnelle, aux congés de maladie et qui représente une équivalence de plus de 5000 emplois. Ces recrutements vont concerner essentiellement la catégorie C (plus de 55%). Aucune perspective n'est tracée pour les catégories B et A. Comment dans ces conditions pourront-ils bénéficier de la RTT en 2002 et continuer à assumer pleinement leurs fonctions ?

Sur les 1600 heures :

B. Pêcheur a fait deux propositions principales visant un effet d'affichage pour les personnels. Il a proposé de sortir des 1600 heures les 2 jours de fractionnement pour les congés pris hors période, comptabilisés dans l'état des lieux des congés des différentes directions ce qui réduit le temps de travail de 14 heures et le porte à une durée annuelle de 1586 heures.

Par ailleurs, il a annoncé que pour 2002 la prise en compte des jours fériés serait de 10 jours au lieu de 8, ce qui pour la CGT n'est que conjoncturel car lié au calendrier de 2002. En 2003, les jours fériés seront au nombre de 9, la proposition pour 2002 ne tient donc plus.

Un certain nombre d'autres précisions ont été apportées sur la RTT confirmant les positionnements connus sur la non-incidence de la RTT sur le temps partiel, sur les autorisations d'absence (pour raisons familiales, pour déménagement, pour passer un concours, pour examens médicaux, pour activités syndicales, pour activités liées à un mandat politique...) accordées à titre individuel et qui seront créditées d'une durée horaire correspondante au régime de travail. Quant aux régimes dérogatoires, le ministre a aussi ouvert la possibilité de dérogation pour les agents travaillant en équipes et en horaires décalés des services informatiques et pour les travaux pénibles effectués en équipe dans certains ateliers de production.

Pour la CGT, il n'en reste pas moins que le carcan des " 1600 " heures demeure et que le but des 35 heures hebdomadaires n'est pas atteint. En outre, le ministre refuse de discuter de la RTT à partir de l'existant finances, mettant de fait en cause des droits acquis en matière de congés annuels (les jours de congés n'ont pas le même statut que les jours RTT), d'aménagements d'horaires (grandes agglomérations par exemple).

Pour la CGT, les propositions sont très en deçà des attentes des personnels. La revendication portée est une réduction de 4 heures hebdomadaires pour tous, avec une affectation choisie.

L'absence de créations d'emplois va conduire à un **ajustement au détriment des missions**. La CGT porte un projet de RTT constitutif d'un progrès social tant pour les agents que pour le service public.

La CGT appelle les personnels à réaffirmer leurs revendications, dans l'unité la plus large, à poursuivre la mobilisation et à préparer d'ores et déjà de nouvelles initiatives d'actions au moment où se prépare le budget 2002 et avant le CTPM de bouclage du dossier RTT prévu fin juin, début juillet.

TOUS EN GREVE et TOUS A PARIS JEUDI 7 JUIN